



Protocole Sanitaire pour la reprise du Basket

Responsable	Guillaume Rouquet
Co-responsable	Ensemble des coachs Théobasket

Liste de diffusion du document	
Mairie	Mr Plumard, Mme Picard
Service des Sports	Mr Pignard et affichage au gymnase
Président Théobasket	Mr Hadet
Groupe Théobasket	L'ensemble des membres du club (encadrants, coachs, adhérents)
Autre	Présidents des clubs qui rencontreront nos équipes

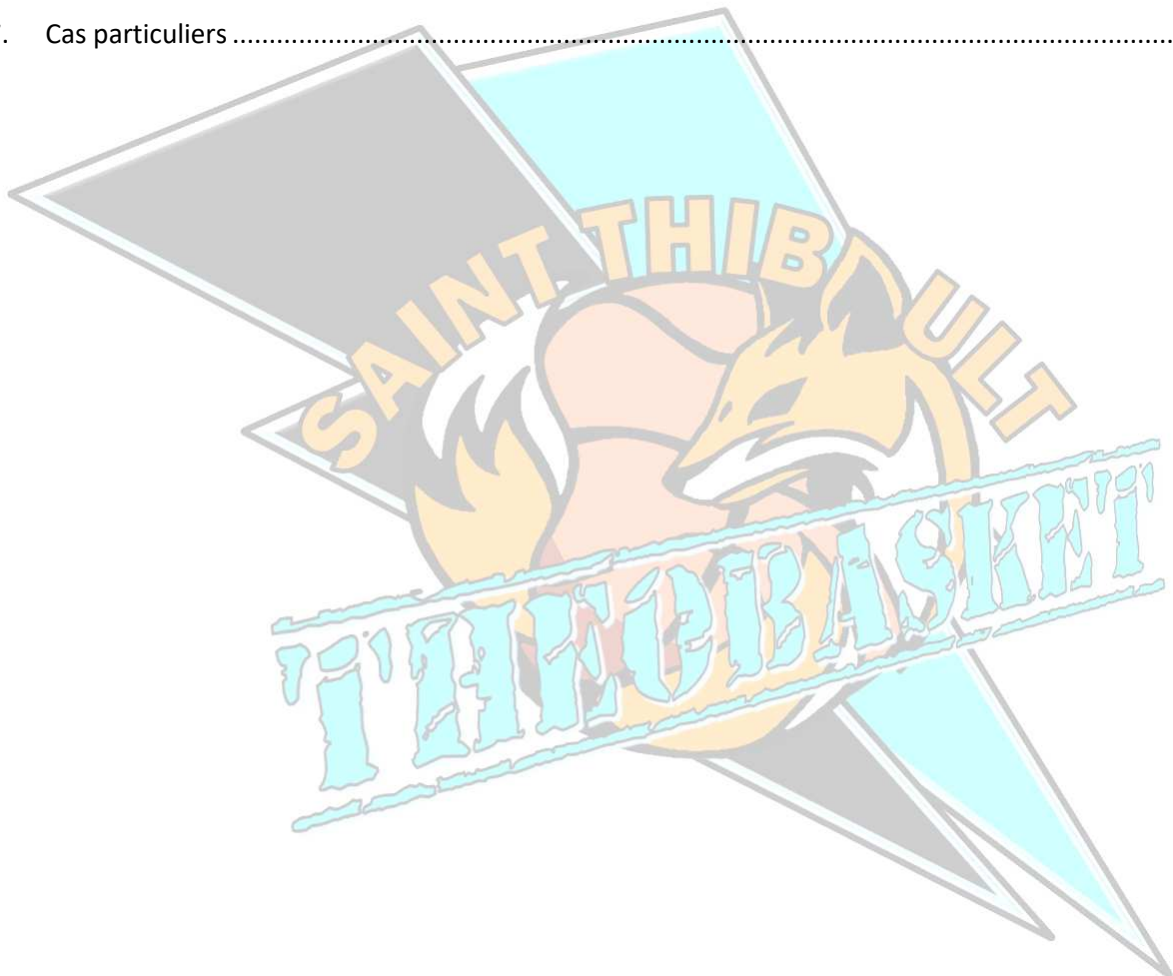
Validation	Nom	Date	Statut
Président Théobasket	Mr Hadet	03/09/2020	Validé

Mise à jour:

Version	Name – First name	Date	Raison de révision
00	Guillaume Rouquet	02/09/2020	Création

Table des matières

1. Objectifs.....	3
2. Lieu d'application et population concernée.....	3
3. Entraînements	3
4. Matches officiels.....	4
5. Evènements sportifs organisés par le club.....	4
6. Suivi des pratiquants	5
7. Cas particuliers	7



1. Objectifs.

Ce protocole est rédigé afin de définir et informer les membres du club de Saint Thibault-Théobasket des mesures sanitaires à tenir pour limiter les risques de propagation du virus covid-19.

Document de référence : PROTOCOLE REPRISE « SPORT AMATEUR » et ACTIVITES « VIVRE ENSEMBLE » émis par la FFBB applicable au 29 aout 2020.

Le document est applicable au 01 septembre 2020.

2. Lieu d'application et population concernée.

Ce protocole est applicable dans l'enceinte du gymnase municipal de Saint Thibault des Vignes, 44 rue des Sablons, 77400 Saint Thibault des Vignes.

Il est applicable dans le cadre des entraînements, des rencontres officielles et des évènements sportifs organisés par le club Saint Thibault-Théobasket.

Ce protocole est applicable à toutes les personnes présentes dans l'enceinte du gymnase pour la pratique/encadrement du basket et également aux personnes assistant aux évènements du club.

3. Entraînements

- a) Lieu : Les entrainements ont lieu dans la grande salle du gymnase.
- b) Personnes concernées : Seuls les encadrants et les adhérents sont autorisés à pénétrer dans la salle. Les accompagnants doivent se trouver dans le clubhouse sans gêner l'accès à la grande salle pour les autres utilisateurs. Un listing des personnes présentes sera tenu à jour afin de prévenir les participants en cas de suspicion ou cas avéré de covid-19. Chaque coach sera en possession d'une liste des adhérents admissibles lors de la séance qu'il anime. Ce listing sera signé par la personne en charge de la désinfection du matériel en début de séance. Une photo du listing sera envoyée au référent sanitaire du club et le listing archivé dans une pochette dans le placard du club. Aucune autre personne ne sera tolérée dans l'enceinte de la salle pendant toute la durée de l'entraînement.
- c) Matériels : Les ballons et autres matériels seront désinfectés avant chaque séance. Les chasubles si utilisées seront collectées et lavées par les coaches en charge de l'entraînement.
- d) Bonnes pratiques : Chaque joueur/encadrant doit se désinfecter les mains lors de son entrée dans la salle. Les coaches devront porter un masque pendant la durée de l'entraînement. L'entrée dans la salle n'est possible que si celle-ci est vide. Aucun débordement d'horaire n'est accepté (en cas de débordement, un signallement doit être fait). L'entrée doit se faire dans les 10 premières minutes du créneau. Les joueurs doivent arrivés changer car les vestiaires ne seront pas accessibles.

4. Matches officiels

- a) Lieu : Les matchs ont lieu dans grande salle du gymnase.
- b) Personnes concernées : Les encadrants, les adhérents et accompagnants sont autorisés à pénétrer dans la salle. Un listing des personnes présentes sera tenu à jour afin de prévenir les participants en cas de suspicion ou cas avéré de covid-19. Ce listing sera signé par la personne en charge de la désinfection du matériel en début de séance. Une photo sera envoyée au référent sanitaire du club et le listing archivé dans une pochette dans le placard du club. Aucune autre personne ne sera tolérée dans l'enceinte de la salle pendant toute la durée du match.
- c) Matériels : Les ballons et autres matériels seront désinfectés avant chaque matchs. Les maillots utilisés seront collectés et lavés par les coaches.
- d) Bonnes pratiques : Chaque joueur/encadrant/accompagnant doit se désinfecter les mains lors de son entrée dans la salle. Les coaches doivent porter un masque pendant la durée du match. Les joueurs sont dispensés du port de masque sur le terrain. Les joueurs sur le banc sont dispensés du port de masque tout en essayant de garder une distanciation sur le banc. L'entrée dans la salle n'est possible que si celle-ci est vide. Le coach de chaque équipe est en charge de la désinfection du vestiaire avant l'utilisation par les joueurs. Les douches ne sont pas utilisables. Après le dernier match, les coaches devront désinfecter le vestiaire utilisé par leurs équipes après le départ du dernier joueur. Le matériel de la table de marque doit être désinfecté par le délégué de club. Les accompagnants doivent porter un masque et respecter une distance d'un mètre entre chaque personne / groupe de personnes (famille et personnes venues ensemble dans la limite de 10 personnes).

5. Evènements sportifs organisés par le club

- a) Lieu : Les évènements (tournois internes, formation, etc...) ont lieu dans grande salle du gymnase et dans le clubhouse.
- b) Personnes concernées : Les encadrants, les adhérents et accompagnants sont autorisés à pénétrer dans la salle. Un listing des personnes présentes sera tenu à jour afin de prévenir les participants en cas de suspicion ou cas avéré de covid-19. Ce listing sera signé par la personne en charge de la désinfection du matériel en début de séance. Une photo sera envoyée au référent sanitaire du club et le listing archivé dans une pochette dans le placard du club. Aucune autre personne ne sera tolérée dans l'enceinte de la salle et du clubhouse pendant toute la durée de l'évènement.
- c) Matériels : Les ballons et autres matériels seront désinfectés avant chaque matchs. Les maillots/chasubles utilisés seront collectés et lavés par les coaches.

- d) Bonnes pratiques : Chaque joueur/encadrant/accompagnant doit se désinfecter les mains lors de son entrée dans la salle. Les coachs doivent porter un masque pendant la durée de l'évènement. Les joueurs sont dispensés du port du masque sur le terrain. Les joueurs sur le banc sont dispensés du port de masque tout en essayant de garder une distanciation sur le banc. L'entrée dans la salle n'est possible que si celle-ci est vide. Le coach de chaque équipe est en charge de la désinfection du vestiaire avant l'utilisation par les joueurs. Les douches ne sont pas utilisables. Après le dernier match, les coachs devront désinfecter le vestiaire utilisé par son équipe après le départ du dernier joueur. Le matériel de la table de marque doit être désinfecté par le délégué de club. Les accompagnants doivent porter un masque et respecter une distance d'un mètre entre chaque personne / groupe de personnes (famille et personnes venues ensemble dans la limite de 10 personnes).

6. Suivi des pratiquants

Pour rappel, en application de l'Arrêté du 24 juillet 2020, les tests PCR sont réalisables sans ordonnance ou prescription médicale et sont pris en charge intégralement par l'assurance maladie.

- a) Autodiagnostic : Les encadrants en lien avec le manager Covid-19 devront refuser l'accès aux personnes présentant certains de ces symptômes :
- Fièvre,
 - Frissons, sensation de chaud/froid,
 - Toux,
 - Douleur ou gêne à la gorge,
 - Difficulté respiratoire au repos ou essoufflement anormal à l'effort,
 - Douleur ou gêne thoracique,
 - Orteils ou doigts violacés type engelure,
 - Diarrhée,
 - Maux de tête,
 - Courbatures généralisées,
 - Fatigue majeure,
 - Perte de goût ou de l'odorat,
 - Élévation de la fréquence cardiaque de repos,
 - Autres : ...
- b) Listing : Tenir, sous réserve de leur accord, un listing des personnes présentes sur chaque temps de pratique, permettant de les identifier et permettre, le cas échéant, aux Agences Régionales de Santé de prévenir les personnes ayant potentiellement été en contact avec une personne contaminée. Il est rappelé que les entraînements se déroulent sans public ;
- c) En cas de doute ou de suspicion d'un cas Covid-19 :
- isoler la personne et procéder au nettoyage des zones où elle a été.
 - Informer du potentiel déclenchement de la procédure avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) si le cas s'avérait positif par la suite ;
- d) Obligation est faite de signaler tout symptôme à l'employeur ou à l'organisateur de l'évènement (manager ou référent Covid-19 notamment) ;

- e) Il est possible, à tout moment et de sa propre initiative, de décider de faire un test, celui-ci devant, pour une meilleure efficacité, être réalisée dans les 7 jours suivant le contact avec la personne malade mais vous ne serez pas contactés par l'ARS.

Pour trouver le centre le plus proche de votre domicile et/ou de votre lieu de vacances, nous vous invitons à consulter la page « les lieux de dépistage » du site de l'Agence Régionale de Santé de l'endroit où vous êtes. Pour l'Île-de-France :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/covid-19-lieuxde-depistage-en-ile-de-france> Vous trouverez toutes les informations nécessaires sous le lien suivant :

https://solidaritesante.gouv.fr/IMG/pdf/a4-covid19-personne_contact.pdf

f) Conduite à tenir en cas de personne diagnostiquée positive au Covid-19

- L'organisateur doit déclarer le cas à l'ARS (Agence Régionale de Santé) du lieu de l'événement et du lieu de résidence de la personne diagnostiquée positive si différent, à des fins de déclenchement de la procédure de recensement des cas contacts à risques.
- La personne testée positive est isolée jusqu'à guérison complète et/ou de celle de tout son foyer ou pendant une période pouvant aller jusqu'à 14 jours.
- Les cas contacts à risques sont contactés par les enquêteurs sanitaires de l'Assurance Maladie pour organiser leur prise en charge rapide :
 1. Concernant le test virologique (RT-PCR) :
 - Le test est immédiat pour les personnes qui vivent avec la personne testée positive,
 - Le test doit être fait au 7ème jour après le dernier contact avec la personne testée positive ; les enquêteurs peuvent préconiser un test plus tôt après l'échange qu'ils auront eu avec la personne contact à risque,
 - Si un test a été fait avant le 7ème jour, les enquêteurs inviteront la personne à refaire un test à une date qu'ils détermineront ensemble,
 2. Concernant les mesures d'isolement :
 - Les enquêteurs vont demander aux personnes de rester isolées, de porter un masque en présence d'autres personnes et de surveiller leur état de santé jusqu'au résultat du test généralement disponible dans les 24 heures :
 - i. Si le test est positif : isolement strict et port d'un masque jusqu'à la guérison complète ou celle de toutes les personnes du foyer.
 - ii. Si le test est négatif : l'Assurance Maladie rappelle la personne pour donner les recommandations à suivre.
- La personne contact à risque est une personne qui, en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact (= sans masque) :
 1. A partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
 2. A eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (exemple conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque ;
 3. A prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;

4. A partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement

7. Cas particuliers

- a) Match amical : Il convient d'appliquer et de respecter les mesures du protocole le plus restrictif des équipes disputant cette rencontre.
- b) Protocole Covid du gymnase : Il convient d'appliquer et de respecter les mesures du protocole le plus restrictif

